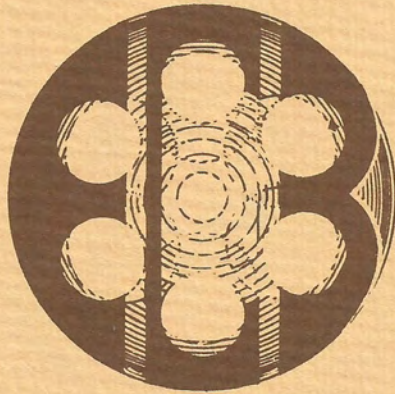


les CAHIERS
du
BAZADAIS



PUBLIÉS PAR LES AMIS DU BAZADAIS

35^e année - 4^{ème} trimestre 1995

LE PAYS DE SAINT-MACAIRE UN TERRITOIRE À LA RECHERCHE DE SON IDENTITÉ...

A environ 50 km de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne, Saint-Macaire constitue le " verrou historique du Bordelais "1. Autrefois capitale dynamique d'un pays d'une dizaine de paroisses, elle offre aujourd'hui les charmes d'une ancienne ville à peine sortie du Moyen Age et que désertent ses habitants.

Face au dynamisme langonnais sur l'autre rive du fleuve, les élus locaux tentent de lui redonner vie en entraînant dans leur sillage les communes de l'ancienne juridiction de Saint-Macaire, soit approximativement l'actuel canton dont la ville est le chef-lieu. Mais la quête d'une identité retrouvée est particulièrement étroite pour ce territoire qui ne comptait que 7872 habitants au recensement de 1990.

1. UNE CERTAINE DIMENSION PATRIMONIALE : LA JURIDICTION DE SAINT-MACAIRE

Ancienne ville médiévale implantée sur un éperon rocheux aisément fortifiable que venaient alors baigner les eaux de la Garonne, Saint-Macaire est située approximativement à la limite amont des manifestations de la marée. Elle jouissait ainsi de tous les effets bénéfiques de celle-ci sur la navigation.

Très tôt la ville devient un port important sur la Garonne, drainant les productions d'un arrière-pays qui préfigure déjà le pays de Saint-Macaire. Dès 1227, une "commune" signe un accord avec les villes d'Agen, Port-Sainte-Marie, le Mas d'Agenais et La Réole pour régler à l'amiable les conflits de navigation sur la Garonne. Un maire apparaît en 1256 et en 1241 par la grâce d'Henri III, la ville possède un atelier monétaire et exerce son autorité sur une juridiction de 6 paroisses qui s'étendent entre le comté de Benauges et Sainte-Croix-du-Mont au nord, le ruisseau de Saint-Martin de Sescas à l'est et le cours de la Garonne au sud et au sud-ouest. En 1379, Saint-Macaire participe à la ligue d'autodéfense des " filleules de Bordeaux " avec Libourne, Saint-Emilion, ... liant ainsi son destin à celui de la capitale du duché.

La ville et sa région connaissent une réelle prospérité avec la période anglaise et le commerce des vins. Saint-Macaire est en effet sur la rive droite de la Garonne la limite extrême du diocèse de Bordeaux. A ce titre elle bénéficie pour sa juridiction du "privilège des vins de Bordeaux". Celui-ci

* Professeur agrégé de géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III.
1. J. M. BILLA, *Visiter Saint-Macaire*, éd. Sud-Ouest, Bordeaux, 1990.

permet alors aux producteurs installés en aval du ruisseau de Saint-Martin-des-Scas d'écouler leurs vins sur le marché bordelais, dès la fin des vendanges. Les vins récoltés plus en amont, dans le " haut pays " devaient attendre la Saint-Martin dans un premier temps, puis Noël. Il s'agissait ainsi pour les jurats bordelais de limiter la concurrence des vins de l'Aquitaine intérieure. La mesure était d'autant plus efficace que la fermentation des vins était très mal maîtrisée et que dans le port de Bordeaux les navires se faisaient rares pendant la mauvaise saison : après Noël il fallait alors souvent attendre le printemps, si les vins n'étaient pas perdus, pour trouver acquéreur.

Ces privilèges sont confirmés après 1453 par les rois de France, tel Henri II qui ordonne en 1551 "que le vin qui se cueillera au-dessus de Saint-Macaire ne pourra être descendu au devant de la ville de Bordeaux jusqu'à après le jour et fête de Noël et ne devra ni entrer ni être mis dans ladite ville. Et semblablement n'entrera en icelle ville aucun vin s'il n'est du cru de ladite sénéchaussée et diocèse de Guyenne"². Les vins alimentent alors un commerce lucratif et en 1572, trois "offices " de courtiers sont ainsi créés à Saint-Macaire. Le port fait vivre une foule de mariniers, de charpentiers de marine mais aussi de tonneliers. Les vins de la juridiction se vendent entre 24 et 30 écus selon la qualité, soit à des tarifs identiques à ceux de Sainte-Croix-du-Mont, Cérons ou Podensac. Ils se négocient 4 à 5 écus par tonneau de plus que les vins de l'Entre-deux-Mers et 2 à 4 écus de plus que ceux de Saint-Emilion³.

Saint-Macaire est au XVII^e siècle une ville de près de 5 000 habitants qui supplante nettement sa rivale Langon. A cette époque, cette dernière fait en effet partie du diocèse de Bazas et à ce titre ne bénéficie pas jusqu'en 1612 du privilège des vins de Bordeaux. Sur la rive gauche, l'évêché de Bordeaux s'arrête en effet à Toulence bien que cette dernière paroisse fasse partie de la juridiction de Langon et de la sénéchaussée de Bazas. Il s'ensuit une rivalité ancienne entre les deux villes et le premier procès remonte à 1331, alors que Langon relève du roi de France et Saint-Macaire du roi d'Angleterre. Une île du lit de la Garonne dont l'enjeu est justement le bénéfice pour Langon du privilège des vins de Bordeaux, est revendiquée par les deux parties⁴.

Les destructions des guerres de Religion et surtout l'envasement du port avec le déplacement du cours de la Garonne vers son tracé actuel se concrétisent dans un lent mais inéluctable déclin. Certes, les vins de la juridiction continuent de bénéficier de privilèges jusqu'en 1776 lorsque un édit de Turgot leva l'interdiction d'entrée des vins dans le port de Bordeaux

2. A. SAPALY, *Langon à travers les siècles*, Office de Tourisme, Langon, 1992.

3. La taxe des vins dans le Bordelais en 1647 (Archives comm. de Bordeaux) et H. ENJALBERT, *La naissance des grands vins et la formations du vignoble moderne de Bordeaux : 1647-1767*, in *Géographie historique des vignobles*, CNRS, 1978.

4. D. A. VIRAC, *Recherches historiques sur la ville de Saint-Macaire*, Bordeaux, 1890.

avant la Saint-Martin⁵. Mais attirés par l'essor du commerce colonial, les marchands macariens sont déjà installés dans la capitale de la Guyenne

La Révolution confirme le déclin. La ville perd son assise territoriale pour ne plus contrôler que les 179 ha de sa paroisse. En 1790, elle n'est élevée qu'au rang d'un modeste chef-lieu de canton du district de Cadillac, composé alors des anciennes communes de sa juridiction moins Sainte-Croix-du-Mont rattachée à celui de Cadillac, et Saint-Martin de Sescas rattachée à celui de La Réole, augmenté de Saint-Martial et Saint-Germain-de-Graves. En 1800, le remodelage administratif l'étend vers le nord-est et l'est en lui redonnant Saint-Martin-de-Sescas et en adjoignant Caudrot, Sainte-Foy-la-Longue, Saint-Laurent-du-Plan et Saint-Laurent-du-Bois ainsi que Semens (*carte 1*).

L'histoire de Saint-Macaire au XIX^e siècle puis au XX^e confirme ce déclin⁶ : au recensement de 1990 la commune ne compte plus que 1459 habitants. Sur la rive gauche de la Garonne, promue au rang de sous-préfecture le 10 septembre 1926, Langon attire équipements et emplois ; elle est devenue le principal pôle d'activité local. De même, lors de l'établissement des multiples appellations du Bordelais dans l'Entre-deux-guerres, "Saint-Macaire" ne bénéficie que d'une appellation "Bordeaux". Le vignoble lui-même, longtemps source de la richesse locale connaît de sérieuses difficultés.

A la limite extrême de l'influence de la métropolisation bordelaise, la ville et le canton paraissent dans un sommeil profond avec, pour corollaire, un exode marqué, ce qui, à partir des années 70 ne manque pas d'inquiéter les élus locaux agacés par une certaine arrogance de leurs confrères d'outre-Garonne.

2. UN ESSAI DE " RECRÉATION POLITIQUE " : LE SYNDICAT DE PAYS.

Le choix du cadre cantonal.

C'est à la fin des années 70 que démarre véritablement cette tentative de récréation avec la mise en place des contrats de pays par l'établissement public régional. Celui-ci cherche alors à développer une certaine politique de planification économique en apportant son soutien à des actions de fond regroupant plusieurs communes ou même plusieurs cantons.

Or, dans le canton de Saint-Macaire, l'association des maires constituait déjà un embryon de vie collective autour du conseiller général qui servait notamment d'interface entre les diverses collectivités territoriales et les communes de sa circonscription. Un syndicat intercommunal de voirie gère alors l'entretien des chemins communaux des communes du canton, assurant bien sûr le faucardage mais aussi la remise en état du revêtement routier en

5. P. ROUDIÉ, *Vignobles et vigneronns du Bordelais (1850-1980)*, CNRS, 1988.

6. A. DARBO, *Le canton de Saint-Macaire : données de géographie humaine*, T.E.R. Institut de Géographie, Université de Bordeaux III, 1971.

7. G. DI MEO et coll., Territoire, patrimoine et formation socio-spatiale (exemples gascons), *Annales Géo*, n° 573, Paris, 1993.



Fig. 1. La juridiction de Saint-Macaire en 1720



Fig. 1 bis. le canton en 1790



Fig. 1 ter. Le canton en 1800 et aujourd'hui.

utilisant les services d'un employé à plein temps. Quelques modestes habitudes d'échanges sinon de concertation allaient donc servir de déclic et le cadre cantonal fut rapidement retenu pour fournir un cadre territorial à une réponse aux avances de l'E.P.R..

Ainsi en 1978, les élus du canton décidaient de poser leur candidature à un contrat de pays et, en novembre 1979 les conseils municipaux concernés acceptaient d'adhérer à une association intercommunale d'études du projet de contrat. Un long travail de concertation démarrait. Diverses monographies économiques et démographiques rédigées notamment par la Chambre des métiers et par la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux mettent alors l'accent sur les difficultés de ce territoire.

Une situation économique critique.

Il ressort en effet des diverses analyses ainsi conduites :

- la quasi stagnation de la population du canton depuis la fin de la guerre après une période d'exode accentué, entre 1900 et 1946 où le canton perd plus de 20% de son effectif. En 1975 on ne recense plus que 7643 personnes contre environ 9500 à la fin du siècle dernier ;

- une population vieillie: 26,2% de plus de 60 ans et surtout 23,2% de jeunes actifs (20-39 ans) seulement. Cela se traduit par un taux d'activité assez faible (39,7%), consécutif à une forte diminution du secteur primaire entre 1954 et 1975 (-1298 emplois) non compensée par une trop modeste augmentation des secteurs secondaires (+231 emplois) et tertiaires (+323 emplois). Au total, le canton perd donc en deux décennies 744 emplois soit près d'un actif sur cinq, pour ne plus compter en 1975 que 3005 emplois ;

- un parc de logement marqué par un fort pourcentage de logements vacants (11,5%) et le plus souvent insalubres ;

- une prépondérance de l'activité agricole (54,8% des actifs en 1975) dominée par la viticulture qui règne en maître sur les côteaux avec l'appellation réservée aux vins blancs moelleux "Côtes de Bordeaux-Saint-Macaire". Or au début des années 70, les vins blancs en général et les moelleux en particulier connaissent une crise grave. Pour le canton, celle-ci s'ajoute à la situation catastrophique des cultures fruitières marquées par des arrachages massifs (20 % en moins de 10 ans) pour cause de mévente ou de commercialisation en dessous du prix de revient ;

- une infrastructure artisanale affaiblie au cours des années 70 par la perte de près de 10% des entreprises avec, comme dans la plupart des contrées rurales, une carence notoire en entreprises de services aux personnes. Quant à l'emploi industriel et celui de commerce de gros ils sont concentrés sur Verdélais, Saint-Macaire et Saint-Pierre d'Aurillac où 19 entreprises emploient 347 personnes ;

– un tourisme essentiellement de passage faute souvent de possibilités d'accueil. Les retombées sont de ce fait souvent très modestes, profitant principalement aux communes mieux équipées traversées par la N113 et donc mieux placées sur un axe de passage très fréquenté ;

– un déséquilibre très marqué entre les communes des coteaux et celles de la vallée. Dans les premières, la baisse plus accentuée de la population liée à un exode des jeunes se traduit par un vieillissement plus précoce entraînant la fermeture des commerces, la difficulté à maintenir les équipements notamment scolaires, une augmentation des logements vacants et une absence d'animation.

Plus de 50 réunions de concertation mettent alors en contact acteurs de la vie économique et associative, élus et partenaires institutionnels comme les directions départementales de l'agriculture et de l'équipement, les chambres consulaires, l'office du tourisme...Elles permettent aux plus réticents de prendre peu à peu conscience des atouts que le contrat de pays et la coopération intercommunale pouvaient offrir pour le développement économique et social du canton. Aussi en 1983, 13 des 14 communes du canton créent le "Syndicat intercommunal d'études et d'aménagement du pays de Saint-Macaire". Syndicat de réalisation, il signe avec la Région Aquitaine un contrat de pays, concluant ainsi positivement cette première phase de récréation politique avec une perspective de récréation économique. Seule la commune de Saint-Laurent-du-Plan, à seulement 7 km de Sauveterre, chef-lieu du canton voisin, et déjà en partie tournée vers Bordeaux, décide de se retirer. Les élus d'alors n'ont pas voulu lier leur sort à celui de la cité garonnaise.

Le contrat de pays.

Il est structuré autour de deux axes majeurs, l'un principalement social, l'autre plus économique.

Améliorer les conditions de vie des habitants apparaît rapidement être une action déterminante pour éviter une poursuite de l'exode et donc du vieillissement des communes rurales des côteaux. Une opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) est donc proposée. Elle vise à la remise en état des nombreux logements vacants afin d'offrir aux jeunes des conditions confortables d'installation au pays.

Une série d'actions plus ponctuelles cherche à revivifier les bourgs intérieurs par la création de points de lecture pour enfants, la mise en place d'une bibliothèque itinérante, la mise en état de salles multiactivités, base minimale d'une structure locale d'animation.

Avec le deuxième axe du contrat de pays, c'est à une ambition d'une autre envergure que s'attaquaient les élus locaux : recréer une entité économique qui soit indépendante de la vieille rivale, Langon.

Pour dynamiser le pays de Saint-Macaire sur le plan économique, le contrat prévoit principalement le renforcement des activités existantes s'articulant autour de deux axes majeurs, la viticulture et le tourisme, avec pour point de rencontre le tourisme viticole.

Les " Côtes-de-Bordeaux-Saint-Macaire "

On a rappelé le rôle majeur de la vigne dans l'émergence du pays de Saint-Macaire, autour de la petite cité marchande, en liaison avec les privilèges inhérents à l'appartenance au diocèse de Bordeaux.

Aux lendemains de la période révolutionnaire et de la perte de leurs privilèges, les vins de Saint-Macaire sont principalement des vins rouges corsés et colorés appréciés des consommateurs anglais comme "New French Claret". Tout au long du XIX^e siècle, ils sont commercialisés à l'égal des vins des côtes de Bourg et de Blaye, à un niveau à peine inférieur à celui des Côtes, c'est-à-dire en gros les Premières Côtes actuelles. Et jusqu'au début du siècle les ateliers de tonnellerie étaient un des points forts de l'activité macarienne.

Les crises de la fin du siècle avec les invasions d'oïdium (1856), de mildiou (1878), de blackrot (1885) et surtout de phylloxéra (1869), et la demande des pays nordiques par négociants hollandais interposés favorisent une reconversion assez rapide vers les vins blancs de qualité produits à partir de cépages sémillon, muscadelle et sauvignon. En 1920, avec 58 975 hl contre 38 039 hl pour les vins blancs, les vins rouges sont encore majoritaires mais ils l'emportent surtout sur les terres alluviales des communes riveraines de la Garonne. Sur les coteaux les vins blancs dominent le plus souvent.

Et c'est tout naturellement pour défendre leurs intérêts et leurs vins blancs que les viticulteurs des dix communes non incluses dans le Syndicat de la Grande Côte de Bordeaux lors de sa création en 1926, se regroupent en un syndicat viticole qui, en 1929, définit les règles de ce qui deviendra lors du décret-loi du 30 juillet 1935 l'appellation " Côtes-de-Bordeaux-Saint-Macaire ". Dès 1931, la coopérative viticole de Saint-Pierre-d'Aurillac était créée.

La région ne produisant alors que des vins blancs de qualité, cette appellation est réservée aux vins blancs. Cela se traduit donc à la veille et au lendemain de la Seconde Guerre mondiale par une progression spectaculaire des vins blancs A.O.C.. En 1969, ils représentent près des deux-tiers de la production de l'aire contre seulement un septième pour les vins rouges A.O.C. d'appellation Bordeaux ou Bordeaux-Supérieur.

En 1970, une récolte abondante et néanmoins de grande qualité pour les vins moelleux et liquoreux provoque le déclassement massif de vins blancs A.O.C. en vins de consommation courante. Cette situation concrétise une crise latente qui remonte au début des années soixante. Les changements de consommation provoquent alors de fortes tensions sur le marché des vins

doux en général et sur celui des vins moelleux en particulier. Les prix baissent, les stocks augmentent. Cette crise s'aggrave en 1972 avec la fin de la parité or du dollar qui provoque un effondrement des cours.

Il s'ensuit une accélération de la restructuration du vignoble, laquelle commencée dix ans plus tôt, voit la progression rapide des cépages cabernet et malbec aux dépens des muscadelle, sauvignon et sémillon. Aussi au début des années 80, les cépages rouges occupent 57,2% des superficies plantées en A.O.C. alors que sur le marché, les vins blancs moelleux d'appellation " Côtes-de-Bordeaux-Saint-Macaire " régressent régulièrement devant les Bordeaux blancs, généralement secs et surtout soumis à de moindres contraintes de rendement et de label.

Or les vins rouges ne peuvent être commercialisés que sous les appellations génériques «Bordeaux» et pas sous le label local " Côtes-de-Bordeaux-Saint-Macaire ", alors qu'ailleurs en Gironde les " petites " appellations de vins rouges connaissent bon an mal an un sort plus favorable. Aussi, le syndicat des Côtes-de-Bordeaux-Saint-Macaire, cherchant à se démarquer de la masse des Bordeaux rouges, s'appuyant sur la constatation que le pays de Saint-Macaire est le seul pays de Côtes à ne pas bénéficier d'une appellation mixte rouge et blanc, mettant en avant la qualité des terroirs et des conditions de production, demande, dans le cadre du contrat de pays, une étude de valorisation des vins rouges dans l'aire d'appellation " Côtes-de-Bordeaux-Saint-Macaire ", étude qui est alors confiée à l'ENITA⁸.

Parrallèlement, et toujours pour une valorisation des vins du pays, une amélioration des équipements de la cave coopérative de Saint-Pierre-d'Aurillac fut programmée. Il s'agissait de répondre aux nouvelles conditions de vinification consécutives à l'utilisation croissante de la machine à vendanger et surtout de répondre aux besoins de l'augmentation de la commercialisation en bouteilles.

Cette valorisation du potentiel viticole cherche également à s'appuyer sur l'essor du tourisme en soutenant un véritable " tourisme viticole ".

Le pays de Saint-Macaire, pays d'accueil

Pour dynamiser le pays par un essor de l'activité touristique, les élus sont conscients qu'il faut d'abord améliorer l'accueil et l'hébergement afin de retenir quelque temps les touristes traditionnellement de passage dans la vallée. Il faut également promouvoir l'ensemble du pays pour faire bénéficier de ce dynamisme les communes moins favorisées des coteaux.

Prenant en compte la spécificité de ce monde rural et des capacités d'hébergement très nettement insuffisantes, le contrat propose :

8. C. BUREAU, *Le vignoble des coteaux de Saint-Macaire : Les atouts d'une reconversion en vin rouge "Côtes de Bordeaux Saint-Macaire"*, mémoire pour l'obtention du diplôme d'ITA, ENITA Bordeaux, 1984.

- un encouragement accru à la création de gîtes communaux,
- la réouverture du camping de Saint-Macaire,
- la création de deux autres à Saint-Pierre-d'Aurillac et à Saint-Martial,
- l'implantation d'aires de pique-nique et de repos le long des deux axes majeurs, la N113 dans la vallée et la D 672 à travers les coteaux.

L'ouverture à Saint-Macaire, principal pôle touristique local, d'une maison de pays est la marque d'une volonté de promotion de l'ensemble du pays avec la mise en place d'une animation plus structurée s'appuyant sur des dépliants d'information, de circuits de toutes natures à travers le vignoble.

C'est à la mise en oeuvre de ce contrat que s'attelle le syndicat de pays à partir de 1983.

Le Syndicat intercommunal d'études et d'aménagement.

La réalisation de la maison de pays fut l'une des grandes activités des premières années d'existence du syndicat. La réhabilitation dans le bourg de Saint-Macaire d'une splendide demeure de marchands du XVI^e siècle est alors proposée comme chantier de formation pour les artisans locaux du bâtiment. Au contact des spécialistes appelés pour cette opération qui sera primée par la Fondation de France, ils peuvent ainsi acquérir de nouvelles compétences, le contrat de pays remplissant ainsi son rôle de soutien à l'économie locale.

Mais cette réhabilitation achevée, le plus dur restait à réaliser : faire vivre cette maison de pays, en faire une vitrine du pays, un centre d'accueil et d'animation pour tous les secteurs d'activités. Est alors créée en 1987 l'Association pour la gestion et l'animation de la maison du pays de Saint-Macaire, propriété du Syndicat intercommunal. Cette association est composée de membres du Syndicat intercommunal élus par le conseil syndical et de représentants élus d'associations communales ou syndicales. Le conseil d'administration est présidé par le président du syndicat.

Les débuts sont quelque peu hésitants...La maison est d'abord ouverte 3 mois en été, puis 6 mois pour l'accueil des touristes. Nous sommes loin des ambitions initiales mais pour les atteindre il faudrait une permanence assurée à plein temps toute l'année. Et pour cela il faudrait augmenter la quote-part communale qui, à la fin de la phase de réalisation de la maison, s'élève à 16 francs par habitants. Longtemps les élus hésitent.

Il fallut attendre les lendemains des élections municipales de 1989 pour qu'en cette période toujours propice aux décisions dans les communes, les élus acceptent le relèvement à 64 francs de la quote-part communale. Le Syndicat intercommunal prenant en charge un salaire à plein temps et les grosses dépenses de fonctionnement, l'association peut alors pleinement jouer son rôle.

Du point de vue de l'intercommunalité, cette phase de l'application du Contrat de pays apparaît donc comme un succès, permettant l'émergence d'une conscience collective qui ne se limite pas à la prise en compte d'un problème incontournable (assainissement, adduction, ordures ménagères...) dépassant les capacités communales. La volonté d'aborder les problèmes de développement semble émerger.

Mais beaucoup reste à faire!

L'association pourrait être plus active sur le plan économique et c'est d'ailleurs le souhait de ses animateurs et de son président qui cherchent à satisfaire non seulement les demandes des touristes mais aussi les demandes locales. Mais en même temps, le syndicat est victime de la modestie des prétentions initiales : pour beaucoup il s'agissait surtout de faire passer dans le projet global un ou plusieurs projets communaux. Il est prisonnier de l'individualisme des communes qui hésitent à s'engager plus avant dans un processus dont elles craignent de perdre le contrôle tout en abandonnant un peu de leur autonomie. Ainsi la création du Syndicat intercommunal d'études et d'aménagement du pays de Saint-Macaire ne s'est pas accompagnée d'un gain de cohérence dans l'intercommunalité du canton.

La situation y est d'une telle complexité qu'il paraît impossible d'en dresser un tableau exhaustif en quelques lignes. Pour l'exemple nous retiendrons que Saint-Macaire qui par ailleurs participe à la plupart des regroupements, ne fait pas parti du syndicat des eaux qui est un des seuls à fédérer la plupart des communes du canton. Nous noterons également que le syndicat de voirie, après avoir délaissé la réparation du revêtement des chemins communaux du canton, ne s'adonne plus qu'au faucardage de ces mêmes chemins. Son activité décline d'année en année, les communes s'équipant ou recourant à des entreprises privées pour ne pas attendre trop longtemps leur tour avec des accotements embroussaillés... L'individualisme a repris le pas sur l'esprit collectif.

Pourtant la rapidité avec laquelle un consensus a été obtenu pour la réalisation de la récente caserne des pompiers à Saint-Macaire permet aux optimistes de penser que la pratique intercommunale progresse, que des solidarités se renforcent dans le canton. La politique du contrat de pays a donc ici comme ailleurs favorisé, amplifié la concertation entre les multiples partenaires de la vie associative, économique et les politiques. Des réalisations ont effectivement été menées à bien.

3. EN GUISE DE PREMIER BILAN...LE PAYS DE SAINT-MACAIRE AUJOURD'HUI

Il apparaît bien tôt pour dresser un bilan complet des effets du contrat de pays ; il est indispensable notamment de laisser au temps le soin de faire évoluer les mentalités. Il ne s'agit donc nullement de faire un tableau exhaustif des changements en cours ni des désillusions. Ce tableau pourra être proposé plus tard dans le cadre d'une analyse plus nettement socio-économique.

Pour l'heure, nous proposons plus modestement d'analyser les premiers effets du contrat de pays et surtout de voir si les éléments d'une identité locale assez forte existent dans le pays de Saint-Macaire pour permettre l'émergence d'une véritable entité socio-économique aux portes de Langon.

L'impact du contrat de pays.

La situation démographique et sociale du canton jugée critique avait été l'un des points de départ de la réflexion pour le contrat de pays. Lors du recensement de 1990, la situation démographique paraît quelque peu se rétablir pour l'ensemble du canton tout au moins. En effet pour la période 75-90, le déclin paraît enrayé avec une augmentation de 6,66%. Par contre sur le plan des équipements, la décennie des années 80 se traduit par une stagnation : l'enclavement moyen reste constant à une valeur d'ailleurs plus élevée que les principaux cantons voisins ; l'équipement des communes reste faible avec un pourcentage de la population bien desservie simultanément en services et commerces essentiels très faible, inférieur à tous les cantons voisins et surtout bien inférieur à l'ensemble des communes rurales girondines.

Tableau 1 : L'équipement du canton comparé aux cantons voisins⁹.

	Taux annuel d'accroissement de la population	Enclavement	Population des communes avec simultanément viande, pain épicerie	Populations des communes avec commerces et services essentiels
Langon	+1,5	2	67%	45%
Cadillac	+0,3	2,8	74%	39%
Saint-Macaire	+0,4	2,9	58%	11%
La Réole	-1	2,4	70%	37%
Sauveterre	-0,2	5,4	60%	28%
Ruraux 33	+1,6	4,7	72%	32%
Gironde	+0,9	1,6	92%	79%

Par ailleurs l'OPAH a concerné quelques 150 logements et fut prolongée pendant une année au-delà du plan initial par un plan d'intérêt général pour faire face aux besoins. Elle a eu également un impact certain sur l'artisanat local, la dynamique du contrat de pays amenant en 1985 la constitution d'une association, les "Artisans du pays de Saint-Macaire". Celle-ci regroupe artisans du bâtiment et architectes locaux pour une meilleure complémentarité et donc une meilleure réponse aux besoins de la clientèle.

9. Source INSEE, SCEES, *Inventaire communal 1988 : Communoscope. 33 Gironde, 1988.*

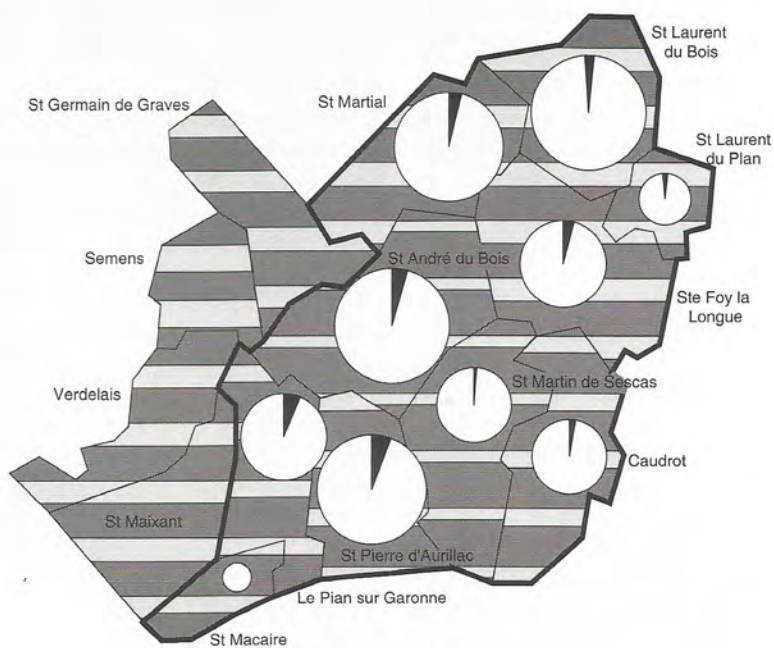
Sur le plan viticole, les effets du contrat de pays sont plutôt mitigés. Certes la modernisation de la cave coopérative de Saint-Pierre d'Aurillac a largement contribué au maintien de nombreux petits exploitants et à la promotion de l'appellation locale grâce aux efforts dans le domaine de la qualité. Certes, nous le redirons plus loin, l'effort en direction du secteur touristique se traduit par un meilleur accès et donc une meilleure connaissance des produits locaux.

Mais pour beaucoup de producteurs, en terme de bilan, le rejet de l'extension aux vins rouges de l'appellation Côtes de Bordeaux Saint-Macaire constitue un échec majeur. Le refus du Syndicat des vins de Bordeaux est motivé par la volonté de conserver une structure forte et cohérente seule capable de défendre dans le monde l'intérêt des vins de Bordeaux. Accepter un éclatement même partiel représente pour ses dirigeants un risque d'affaiblissement. De plus pour les transactions en vrac, les différences de cotation ne sont pas toujours très sensibles. Par contre, pour la commercialisation directe en bouteilles par les exploitations, l'absence d'une personnalisation locale au sein de l'immense vignoble bordelais apparaît souvent comme un handicap dans la conquête de nouveaux débouchés.

Cet échec semble d'autant plus dommageable que la part des surfaces plantées en rouge ne cesse de croître par suite du marasme du marché des vins blancs depuis environ deux décennies. Et après une assez spectaculaire reprise au début des années 90, l'engorgement actuel ne fait qu'amplifier le mouvement. L'aire d'appellation Côtes de Bordeaux Saint-Macaire, appellation exclusivement réservée aux vins blancs, est aujourd'hui, comme autrefois dominée par la production de vins rouges (*carte 2*). Cela se traduit par la très faible part des surfaces déclarées chaque année dans cette appellation : pour les dix dernières années, de 1984 à 1993, la moyenne annuelle est de 40,9 hectares seulement.

Cette moyenne recouvre une grande variabilité interannuelle avec par exemple 30 hectares en 1986 et près de 78 hectares en 1993. Celle-ci s'explique bien sûr par des facteurs climatiques, l'élaboration des vins moelleux requérant de bonnes conditions notamment lors des vendanges. Mais cette variabilité est aussi le fait des viticulteurs qui, les meilleures années, constituent des stocks, faisant l'impasse au moins partielle les années suivantes. En effet la plupart des déclarants en Côtes de Bordeaux Saint-Macaire destinent leur production à la vente directe en bouteilles : celle-ci représente entre les deux-tiers et les trois-quarts des transactions. La production et donc les surfaces déclarées s'adaptent donc principalement à ce marché.

Cette faible part de l'appellation locale a pour conséquence la faiblesse du Syndicat des Côtes de Bordeaux Saint-Macaire qui dispose ainsi de peu de moyens pour promouvoir les vins concernés.



2km

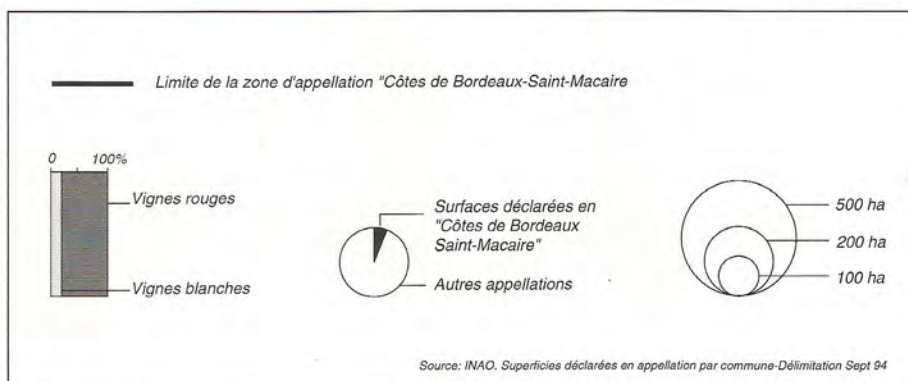


Fig. 2. Le vignoble des côteaux de Saint-Macaire

Dans le secteur viticole on soulignera enfin l'absence d'homogénéité du Pays de Saint-Macaire où quatre communes sont hors de la zone d'appellation puisqu'elles font parties des Premières Côtes de Bordeaux et donc bénéficient d'une appellation en vins moelleux mieux placée sur le marché et surtout de l'appellation correspondante en vins rouges.

En l'état actuel, la production viticole apparaît donc insuffisante pour permettre le renouveau d'une identité locale bien affirmée. Qu'en est-il du secteur touristique?

Le renforcement des structures touristiques a été un des axes essentiels du contrat de pays avec notamment l'importance de la réalisation de la Maison de Pays tant d'un point de vue financier que d'un point de vue dynamique intercommunale. Ainsi c'est incontestablement dans ce secteur que les réalisations ont été les plus nombreuses.

Le renforcement des structures d'accueil est effectif avec la réouverture du camping de Saint-Macaire et l'aménagement de celui de Saint-Pierre d'Aurillac. Mais la non réalisation de celui de Saint-Martial traduit les difficultés de rééquilibrage entre la vallée et les coteaux qui, par contre, ont bénéficié de la réalisation d'aires de pique-nique et surtout de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes

L'accueil permanent des touristes, la mise à leur disposition de nombreux dépliants proposant des circuits, une découverte du vignoble ou les possibilités d'hébergement et de restauration sont un autre témoignage des efforts fournis dans ce secteur. Un topoguide sur le pays de Saint-Macaire est d'ailleurs en cours de publication dans le cadre du programme départemental de mise en valeur des chemins ruraux.

Avec l'implantation dans la Maison de pays d'un dépôt vente de produits régionaux, il s'agit d'un effort de structuration d'un véritable tourisme viticole. Dans un local aménagé avec un mobilier spécialement conçu pour l'exposition-vente dans de bonnes conditions, 50 viticulteurs exposent les différentes appellations locales. En 1993 plus de 4000 bouteilles ont été commercialisées ainsi directement, faisant ainsi la promotion des Côtes de Bordeaux-Saint-Macaire et autres Premières Côtes de Bordeaux. Mais ce service fonctionne aussi de plus en plus comme une véritable cave à vins pour le marché local. Pendant la saison estivale ce dépôt est périodiquement animé par des séances de dégustation organisées à tour de rôle par les viticulteurs eux-mêmes.

La Maison de pays devient ainsi un agent économique apprécié, ayant notamment réussi, au moins partiellement, à renforcer des liens fonctionnels entre la vallée et les coteaux. Cela sera-t-il suffisant pour permettre la réémergence d'un véritable pays autour de Saint-Macaire ? Cette modeste cité a-t-elle un poids suffisant face à son ancienne rivale aujourd'hui mieux équipée ?

L'organisation de l'espace cantonal

Pour intéressante qu'elles soient, les valeurs moyennes évoquées ci-dessus masquent en fait un profond contraste entre les communes des côteaux et celles de la vallée, contraste qui ne va pas en se réduisant, bien au contraire. Et c'est cette opposition entre les deux ensembles qu'une analyse même rapide de l'organisation générale de l'espace cantonal fait ressortir.

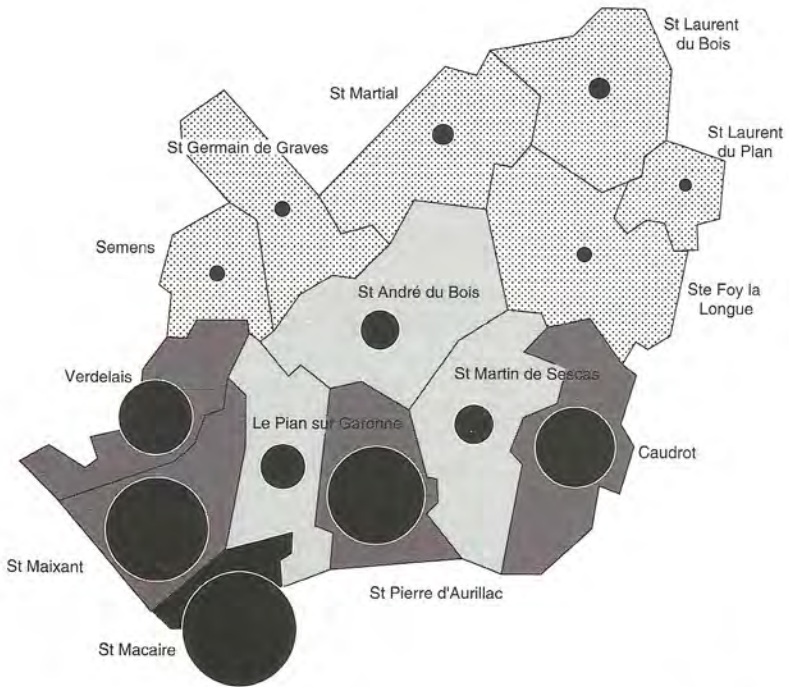
Les documents cartographiques mettent en effet tous clairement en évidence le caractère marqué de périphérie rurale des communes des côteaux. Ce sont toutes des communes rurales de faible densité, dont la population stagne ou diminue (*carte 3*).

Les équipements essentiels y sont rares ou inexistants contraignant les habitants à des trajets souvent supérieurs à 10 km pour y accéder. Elles se caractérisent de ce fait par un enclavement fort à assez fort (*carte 4*). L'analyse de la zone métropolisée de Bordeaux par F. Rollan¹⁰ classe six d'entre elles dans l'espace rural profond, c'est-à-dire celui des communes en déclin démographique, aux actifs agricoles stables, où les transformations de l'espace sont rares ou inexistantes.

Dans cette région des côteaux, Saint-André-du-Bois fait toutefois un peu figure à part. Depuis 1962, elle est une des rares communes du canton à ne pas avoir subi de pertes démographiques, avec pour la dernière période intercensitaire, un accroissement de 7,4%. Sur la D672, un des itinéraires de dégagement de Bordeaux, elle est devenue une commune résidentielle pour des actifs extérieurs avec un solde migratoire négatif de 66 personnes. C'est un espace en mutation ; elle devient ainsi une périphérie en cours d'intégration dans l'espace économique plus dynamique de la vallée de la Garonne, perdant son statut d'espace rural de production.

Des espaces en mutation, on en retrouve parmi les communes riveraines de la Garonne avec Le Pian-sur-Garonne et Saint-Martin-de-Sescas. Mais les cinq autres sont incontestablement intégrées dans l'espace économique de la vallée où les 7 communes regroupent plus de 83% de la population cantonale et plus de 78 % des emplois (*carte 5*). C'est là que sont implantées la presque totalité des entreprises non strictement agricoles de plus de 5 salariés, la grande majorité de celles employant de 1 à 5 salariés et la grande majorité des entreprises non agricoles sans salarié. Avec les équipements des cinq bourgs qui se relayent de Verdélais à Caudrot, l'axe constitué par la D10 puis la N113 constitue bien le centre économique du canton.

10. F. ROLLAN, La zone d'influence métropolisée de Bordeaux. CESURB. *Villes, espace et pouvoir-2*. Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Bordeaux, 1992.



2km

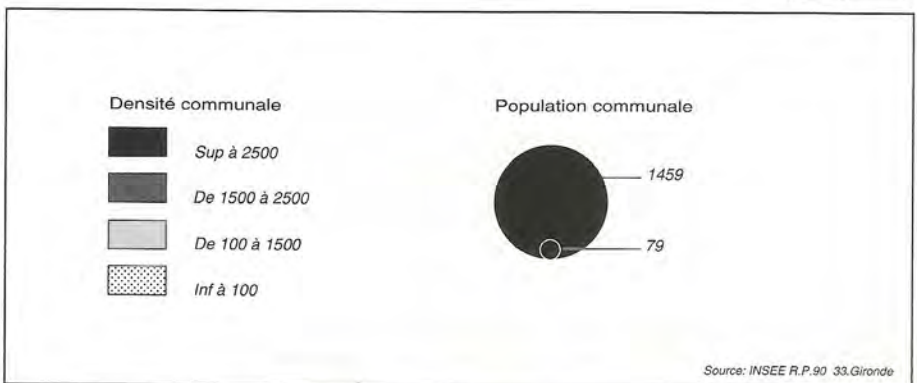
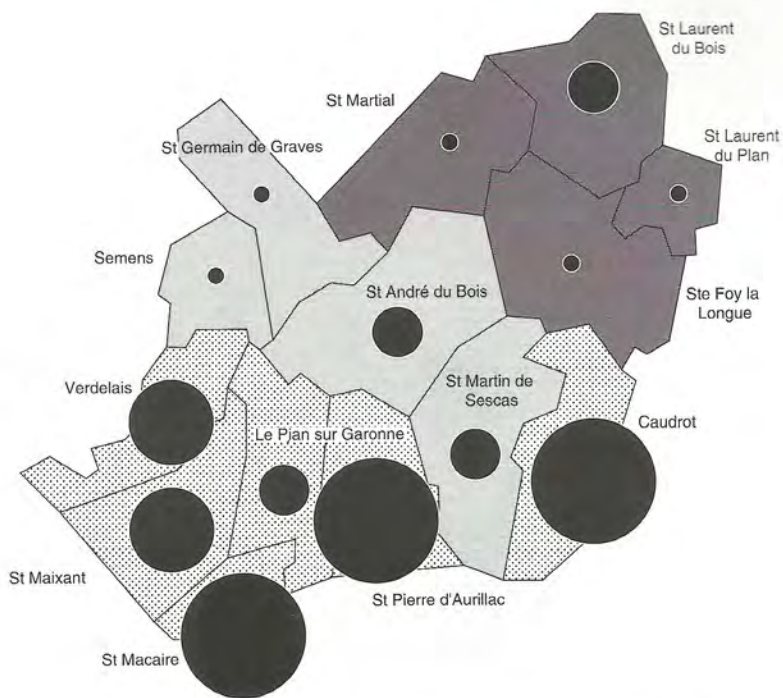


Fig. 3. La Population en 1990.



2km

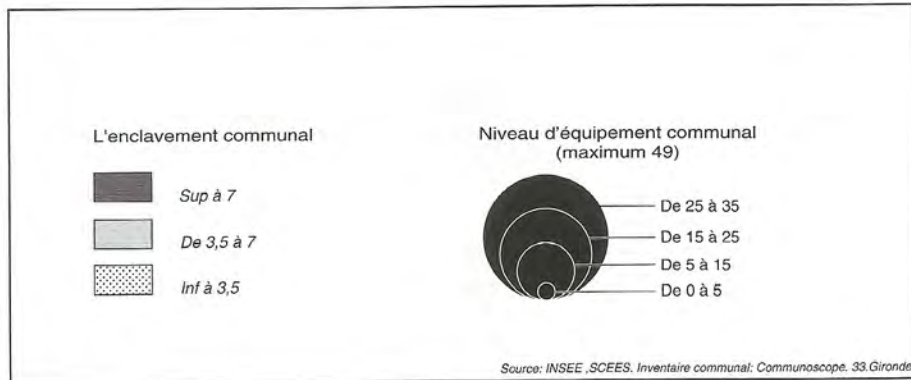
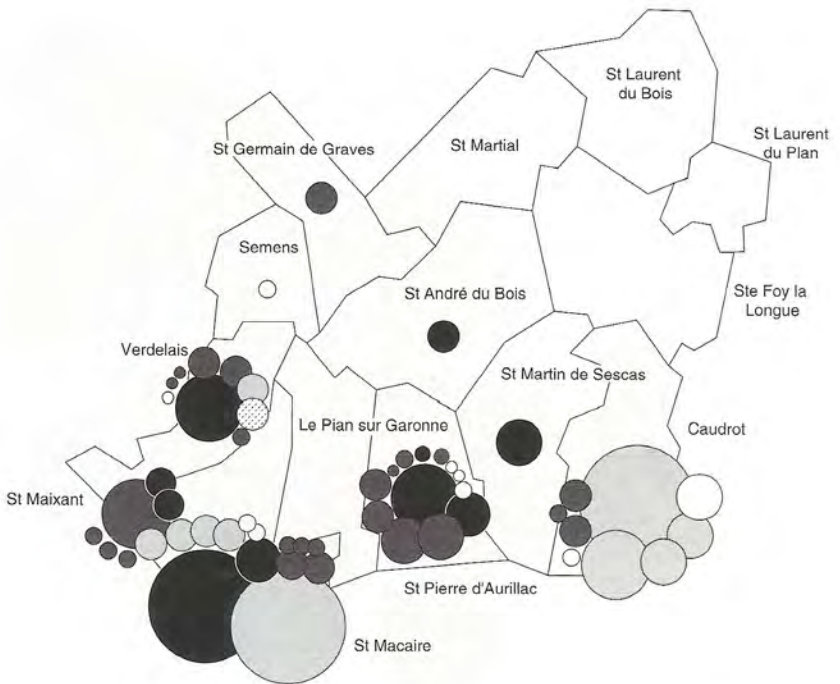


Fig.4. L'équipement communal.



2km

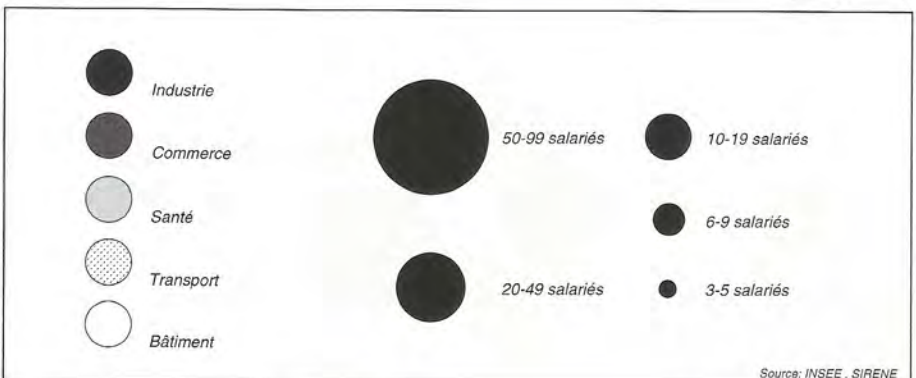


Fig. 5. Les entreprises non agricoles de plus de 2 salariés.

En est-il pour autant le centre, le pôle d'attraction principal ?

L'analyse des diverses sources d'information montre en effet que le pouvoir d'attraction de ce pôle économique cantonal et de son chef-lieu est très incomplet.

Tableau 2 : Le pouvoir d'attraction de Saint-Macaire comparé à celui des chefs-lieux de canton voisins¹¹

	Population du canton	Population du chef-lieu de canton	Nombre d'équipements attirants ⁽¹⁾	Population fréquentant les équipements	Pouvoir attractif du chef-lieu ⁽²⁾	Distance moyenne parcourue pour accéder aux équipements
LANGON	13091	5836	47	15475	260	9
CADILLAC	12728	2961	42	5646	191	4
LA REOLE	11870	4414	49	7147	162	7
SAUVETERRE	5798	1644	42	1997	121	6
SAINT-MACAIRE	7872	1587	27	912	57	2

(1) Sur un total de 47 équipements retenus par l'Insee

(2) La population du chef-lieu n'est pas incluse dans ce total.

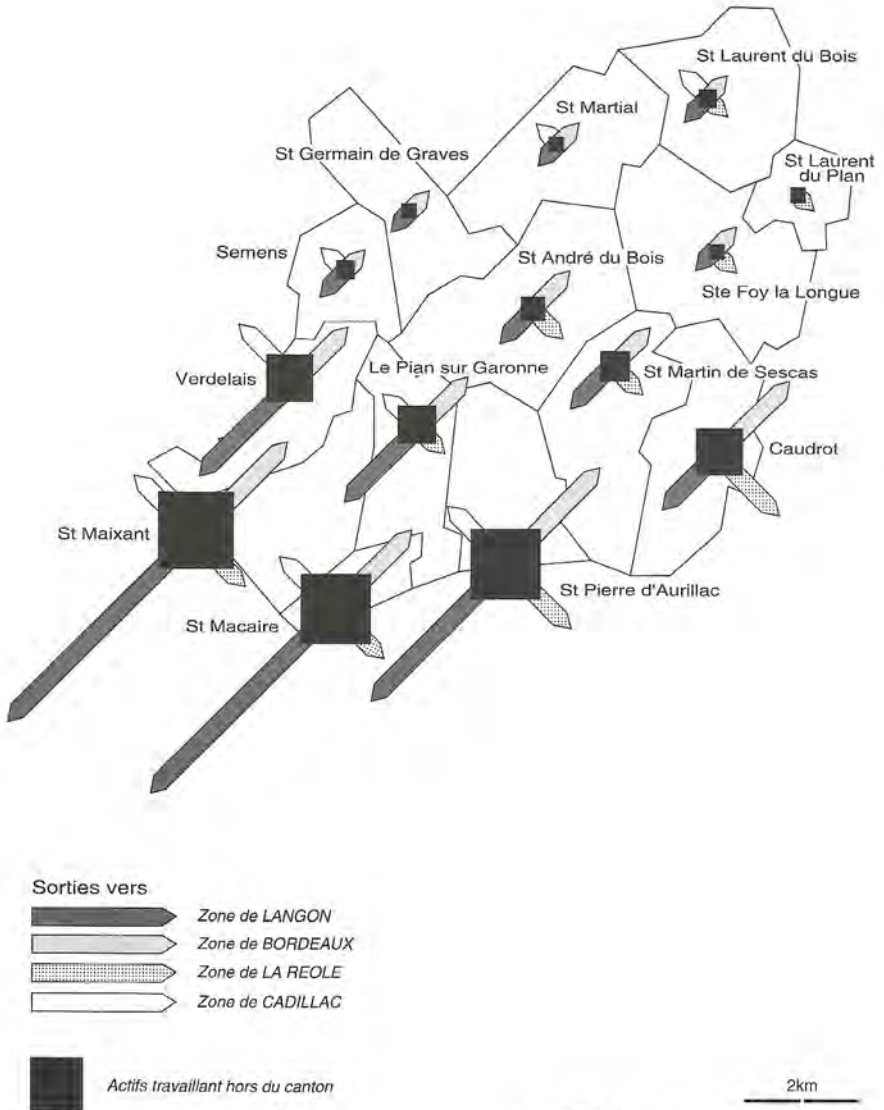
(3) Rapport en pourcentage de la population attirée sur la population totale

Avec seulement 27 des 49 équipements "attirants" retenus par l'Insee, sans perception, hypermarché, magasins de chaussures, de meubles... Saint-Macaire dispose d'un médiocre potentiel comparé aux chefs-lieux de cantons voisins ; en plus de la population communale, elle ne dessert que 912 personnes ce qui lui confère un pouvoir d'attraction de seulement 57 contre plus de 100 pour ses voisins et souvent concurrents et même 260 pour Langon. Elle ne s'impose que dans son environnement immédiat avec un rayon d'action des plus faibles : 2 km.

Cette analyse est confirmée par celle des migrations de travail (*carte 6*). Certes dans ce domaine la situation est loin d'être catastrophique puisqu'avec 1395 actifs stables, c'est-à-dire travaillant dans la commune de leur domicile et 304 actifs travaillant dans une autre commune du canton, le taux d'autosuffisance dépasse 50 %. Mais les échanges sont déficitaires avec les principaux cantons voisins ; -52 pour La Réole, - 48 pour Cadillac et surtout - 550 pour Langon. A cela s'ajoutent les 325 personnes qui gagnent chaque jour la zone d'emploi de Bordeaux quand seulement 30 en arrivent.

On constate ainsi que le rayonnement de Saint-Macaire est largement concurrencé sur les marges du canton (*carte 7*). Une partie des habitants de

11. Source INSEE, SCEES, *Inventaire communal 1988 : Communoscope. 33 Gironde, 1988.*



Source: INSEE MIRABELLE, Déplacements domicile-travail.R.P.90
Département de la Gironde, 1982

Fig. 6. Les migrations de travail au départ du canton.

Verdelais, Semens et Saint-Germain de Graves regarde vers Cadillac ; Sauveterre attire en partie les habitants de Saint-Laurent-du-Bois tout proche ; La Réole avec un bon niveau d'équipement exerce une attraction certaine sur Caudrot, Sainte-Foy-la-Longue et même Saint-Martin-de-Sescas alors que Saint-Laurent-du-Plan appartient à son bassin de vie.

On constate également que le rayonnement de Saint-Macaire est concurrencé à l'intérieur même du canton par les bourgs de Caudrot, Saint-Pierre d'Aurillac et même de Verdelais, tous presque aussi bien équipés que l'ancienne capitale médiévale. C'est ainsi que Verdelais satisfait partiellement la population non seulement de la commune mais aussi constitue un centre de services de premières nécessités pour Semens et Saint-Germain-de-Graves.

Et puis surtout, Saint-Macaire est victime du rayonnement de Langon, véritable pôle d'attraction des pays garonnais entre Bordeaux et Marmande. Le chef-lieu d'arrondissement exerce une influence sans partage sur la presque totalité du canton grâce à un niveau d'équipement complet qu'il est le seul à pouvoir offrir en dehors de Bordeaux avec La Réole. C'est le centre commercial, administratif et scolaire du pays de Saint-Macaire. Et pour les communes du canton, Saint-Macaire y compris, c'est le pôle principal.

L'ensemble du pays de Saint-Macaire apparaît bien aujourd'hui comme une périphérie de Langon (carte 8). Les communes de la vallée de la Garonne avec Verdelais, Saint-Maixant, Saint-Pierre-d'Aurillac et, bien sûr, Saint-Macaire constituent une périphérie intégrée, alors que Saint-André du-Bois et Saint-Martin-de-Sescas, en pleine mutation, sont en voie d'intégration au pôle langonnais. Les autres communes des côteaux sont des périphéries rurales peu intégrées dans le processus de transformation en cours. A l'est, Caudrot paraît pouvoir jouer de sa situation à mi-chemin entre Langon et La Réole alors que Saint-Laurent-du-Plan a déjà basculé vers La Réole. Mais les difficultés actuelles de cette dernière et son déclin annoncé lui permettront-ils de concurrencer quelque peu l'influence grandissante de Langon ?

Alors quel avenir dans la nébuleuse langonnaise pour le pays de Saint-Macaire ? Quelle identité possible ?

Le contrat de pays et la création du Syndicat intercommunal d'études et d'aménagement du pays de Saint-Macaire sont incontestablement la marque d'une dynamique intercommunale autour d'un projet de développement qui ne se réduit pas à l'addition de projets individuels mais est construit autour d'une mise en commun d'équipements. Comme fréquemment en milieu rural, le tourisme, secondé ici par de fortes synergies avec le monde viticole, a été un élément fort dans le renforcement des solidarités.

Mais beaucoup reste à faire car les liens sont ténus entre le chef-lieu de canton et son pays, et les écarts entre vallée et coteaux restent forts. Un pays de Saint-Macaire solidaire reste à construire, même si l'on peut avec un certain optimisme dire que la voie est ouverte. Ce ne sera pas aisé car Saint-Macaire constitue un pôle bien incomplet.

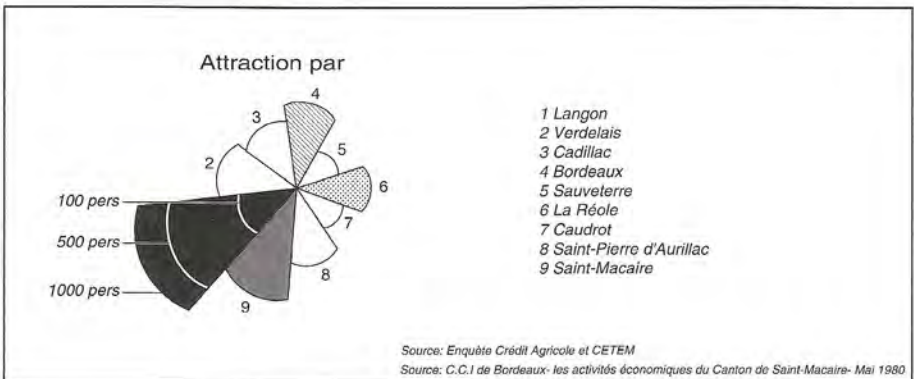
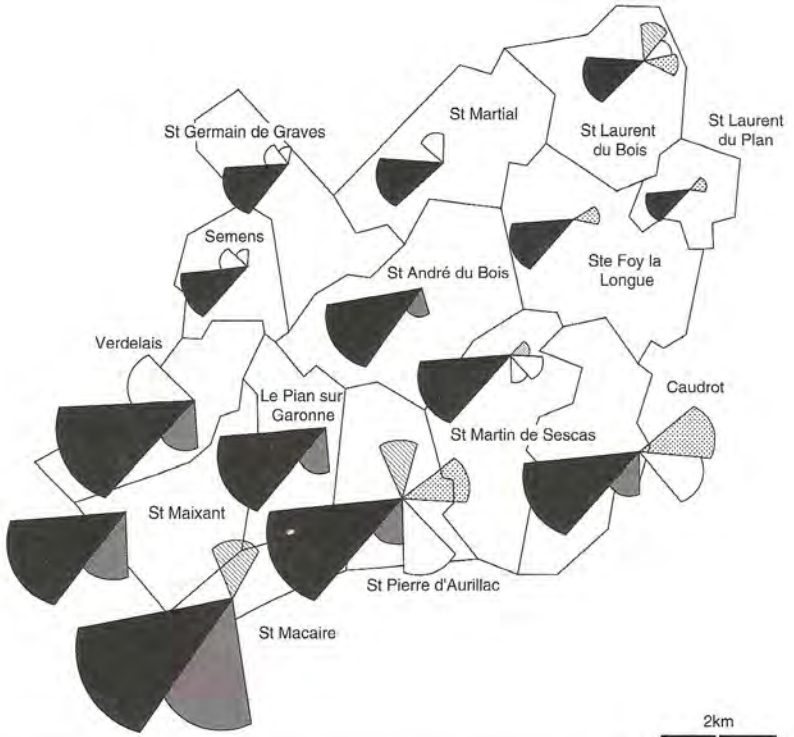


Fig. 7. L'attraction commerciale exercée sur les communes du canton en 1974.

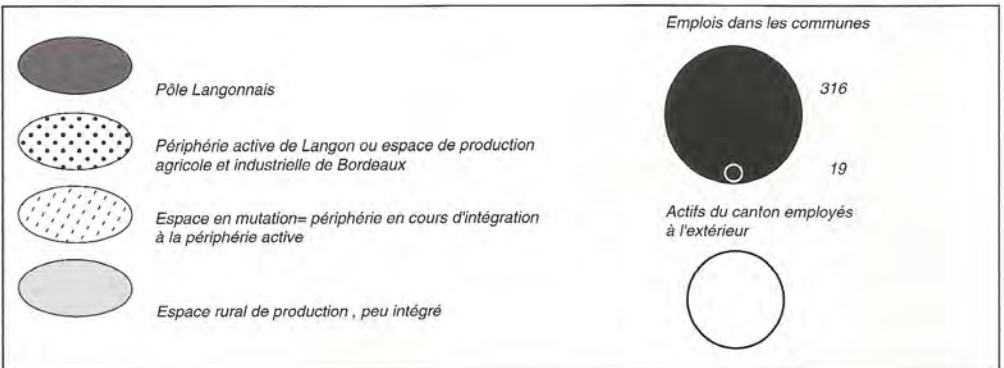
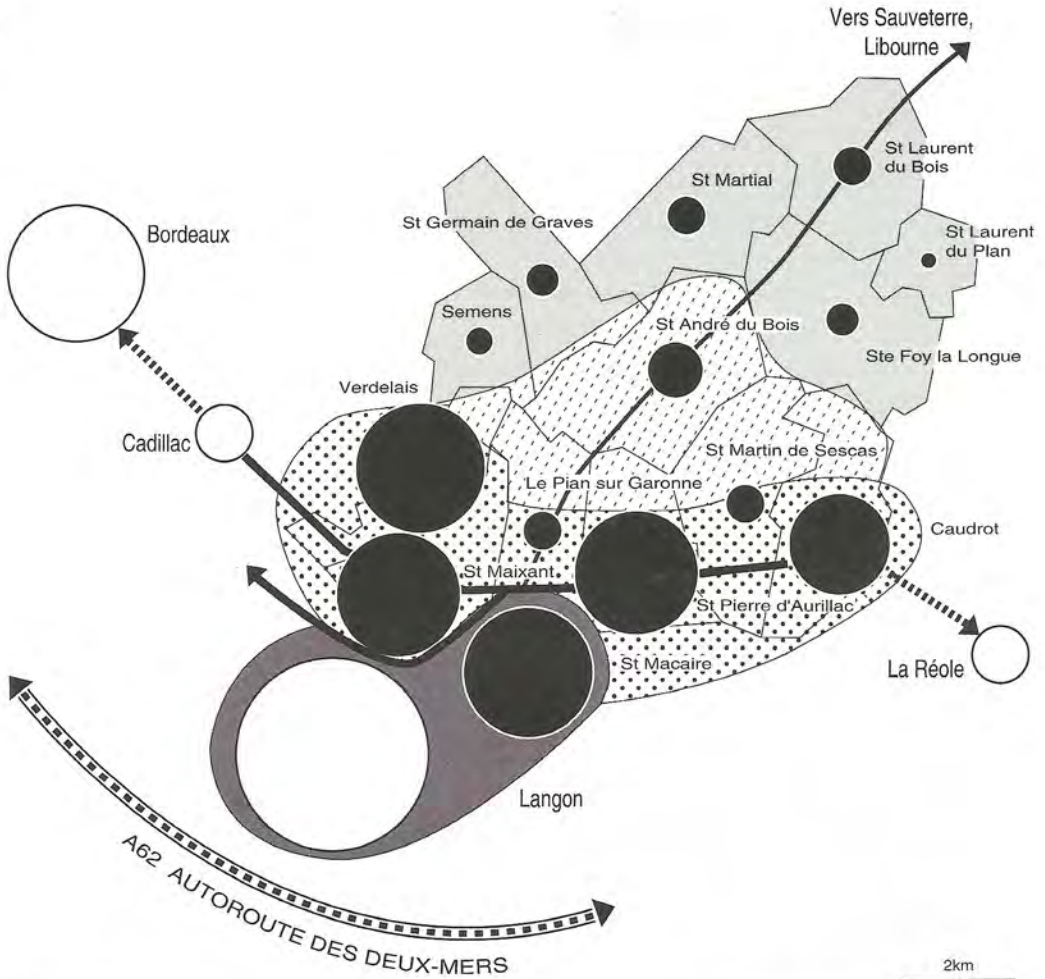


Fig. 8. L'organisation de l'espace cantonal.

Certes la construction annoncée d'un collège dans le bas de la commune du Pian-sur-Garonne permet à l'ancienne filleule de Bordeaux d'espérer un renforcement des liens avec son pays. Mais ce ne sera jamais suffisant pour établir une autonomie totale par rapport au pôle économique local majeur désormais établi sur la rive gauche.

Nous avons noté en effet qu'à l'exception de Saint-Laurent-du-Plan tourné vers La Réole, toutes les communes du pays de Saint-Macaire font partie du bassin de vie de la sous-préfecture garonnaise qui est la seule avec La Réole à pouvoir assurer aux entreprises et aux particuliers les services attendus.

Même si le patrimoine rappelle sans cesse le rôle de frontière que constitue la Garonne dans le secteur, ainsi que le conte si bien Robert Escarpit dans les *Paramémoires d'un Gaulois* : "je suis né en avril 1918 à Saint-Macaire...mais le berceau de ma famille est très loin de là, sur l'autre rive de la Garonne, à près de 2 km, dans le village de Toulenne, faubourg de Langon. C'est un autre monde...tout change, les sonorités de la langue gasconne, les cultures, les métiers", les deux rives paraissent aujourd'hui irrémédiablement liées.

Alors il faudra bien que les responsables des deux entités développent un dialogue constructif, que Langon accepte de ne pas concentrer sur son territoire tous les équipements, toutes les formes d'activités... comme cela paraît avoir été le cas jusqu'à maintenant dans le traitement du dossier scolaire. Il faudra bien concrétiser dans un projet de développement commun les solidarités déjà fortes entre le pays de Saint-Macaire et celui de Langon.

Pourtant cela ne semble pas être le choix actuel de tous les responsables communaux du pays de Saint-Macaire puisque le chef-lieu et Verdélais font partie du SIVOM de développement local de l'Entre-deux-Mers qui regroupe 62 communes appartenant à 7 cantons dont La Réole, Sauveterre, Targon et Monségur et dont le siège est implanté dans cette ancienne bastide. Certes, ce SIVOM, " pôle de séjour de l'Entre-deux-mers " est un syndicat de communes à double compétence économique et touristique dont les objectifs sont très voisins de ceux du syndicat macarien.

Mais ce rattachement à la partie orientale de l'Entre-deux-Mers dont le seul pôle urbain est La Réole, s'il permet d'échapper partiellement à la tutelle langonnaise, risque fort de se traduire par un relâchement des solidarités déjà bien ténues et ainsi de contrarier l'émergence d'une identité forte du Pays de Saint-Macaire.